

# **PROCES VERBAL**

## **DELEGUES PRESENTS :**

Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, Jacques BERTELOOT vice- présidents,  
Messieurs Bernard BECLIN, André BULTEL, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Louis DEVULDER, Josse NEMPONT.

## **DELEGUES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN DELEGUE TITULAIRE OU SUPPLEANT.**

MM. Jean-Marie BARBIER délégué titulaire, représenté par Monsieur Guy ANNE, délégué suppléant. Gilbert CHIQUET délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué suppléant. Pierre LECERF délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Robert RAULI, délégué suppléant. Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, représenté par Monsieur Jacques BERTELOOT vice-président. Bertrand PETIT délégué titulaire, représenté par Madame Sylviane MIEZE, déléguée suppléante. Francine PLE déléguée titulaire, représentée par Monsieur Michel MERLIN, délégué suppléant.

## **ABSENTS NON REPRESENTES :**

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Guy CATOEN, Jacques DRIEUX, Joël DUQUENOY, Jean-Marie HARLAY excusés.*

## **MEMBRES EXCUSES :**

*Messieurs Bernard BAJEUX, Sylvain LEFEBVRE, Pierre LURETTE, Bernard WESTEEL et Madame Marie LEFEBVRE, Monsieur Bernard REBENA.  
Monsieur Daniel HERBERT donne pouvoir au Président.*



Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de : 17).

Le quorum étant atteint, M. DENIS ouvre la séance. Accueilli par Monsieur BORDZAKIAN président de la Communauté de Communes du canton d'Hucqueliers et environs qui souligne l'action symbolique de se réunir sur la commune où l'Aa prend sa source.

M. DENIS remercie le président de la CCCH de l'accueil reçu et Monsieur CARLU maire de la commune de BOURTHES, pour la mise à disposition de la salle communale « la ferme ». La prochaine réunion se déroulera à Noordpeene.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité. (*réunion du 25 novembre 2004*).

## **QUESTION N°1 : ADMINISTRATION GENERALE DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

Sur la proposition du président, M. Jacques BERTELOOT a été désigné secrétaire de séance.

## **QUESTION N°2 : ADMINISTRATION GENERALE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.**

Monsieur DENIS commente le débat d'orientation budgétaire qu'il considère plutôt comme un carnet de route. Les recettes de 2005 constituées des participations des EPCI et de la commune de WATTEN s'élèvent à 550 000€ (dont le montant est resté inchangé par rapport à l'an dernier), avec un 1<sup>er</sup> acompte de subvention de l'Agence de l'Eau pour le fonctionnement de l'équipe rivière. Des subventions seront demandées par opération. Cette année, il y aura l'affectation du résultat de l'année 2004.

Les dépenses de fonctionnement pour 2005 sont constituées des dépenses courantes, reconduites sur la même base qu'en 2004. Une certaine souplesse est conservée pour cette seconde année de fonctionnement. Les dépenses imprévues sont reportées.

Le SmageAa peut être partenaire financier de plusieurs actions de « fonds de concours » et de « subventions » au profit notamment de :

- L'ouverture des bras de l'Aa à Blendecques : la Commune de Blendecques sera Maître d'Ouvrage, financée : 50% par la Commune, 30% par la CASO et 20% par le SmageAa. Pour 2005, suite à la réunion du 16 février à Blendecques, une petite étude de faisabilité pour affiner sur les priorités, les coûts, les problèmes juridiques, financée par le SmageAa avec une aide technique de la CASO. M. BERTELOOT propose de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional et l'Etat.

M. MEQUIGNON : le Conseil Général a ouvert une ligne au budget 2005 pour subventionner les barrages, ceci pour une durée de 10 ans. Il faut se renseigner auprès du Syndicat Mixte Canche Authie pour connaître le déroulement de cette démarche. M. MEQUIGNON souligne aussi qu'il serait intéressant d'évaluer le coût de notre programme pluriannuel d'interventions sur les barrages au plus tard en 2006. M. DENIS pense que les stages proposés cette année peuvent répondre à cette perspective. M. MEQUIGNON rappelle qu'il s'agit d'une subvention différente selon l'utilisation actuelle du barrage.

- Les ouvrages de rétention portés par les EPCI adhérentes : Grâce au fonds de concours du SmageAa, M. PAYEN dit que la CCCHE pourrait encore augmenter de 800 mètres de fascines.

- Le guide des habitants en zone humide : avec le groupe de la commission « marais », du Parc et de la CASO.

- Le guide pour piégeurs de rats musqués, avec le Parc.

- L'aide aux couverts hivernaux auprès des agriculteurs et peut-être l'aide à l'expérimentation du semoir pour semis direct, sera reportée cette année. Un bilan a été joint aux documents de la réunion, chaque commune pourrait s'en servir comme relais sur leur territoire.

- L'aide financière pour l'achat d'un chaland ou bateau faucardeur : le chaland ou le bateau faucardeur, choix à affiner en commission « Marais ».

Les dépenses d'investissement pour 2005 : une part est consacrée à l'investissement courant (complément de mobilier, matériel de bureau et outils informatiques, matériel et véhicule adapté pour l'équipe rivière et GDON).

Deux opérations sont lancées cette année :

- réfection du vannage du moulin Snick à Blendecques
- aménagement de rétention dans 2 vallons creux et secs (opération expérimentale).

Par ailleurs, la définition du grand bassin de régulation en fond de vallée démarrera en 2005. (Ajustement du besoin, positionnement, capacité).

D'autres opérations sans implication budgétaire particulière seront poursuivies ou lancées sur les programmes proposés en 2004, notamment :

- coordination de la lutte contre le rat musqué,
- préfiguration du contrat de rivière de l'Aa,
- accompagnement des communes pour leur plan communal de sauvegarde,

- plan d'intervention sur les ouvrages hydrauliques,
- accompagnement des gestionnaires de casier pour l'amélioration du fonctionnement hydraulique,
- accompagnement des sociétés de pêche pour l'amélioration des capacités piscicoles.

M. RAULI demande ce que signifie « capacités piscicoles » ? FX BRACQ, apporte la réponse du plan départemental de protection et de gestion piscicoles des milieux aquatiques, améliorer la reproduction du poisson pour limiter les réempoisonnements.

M. BORDZAKIAN : concernant les inondations, la CCCHE a dépensé 2 300 000F. Il rappelle l'utilité de ces dépenses car en mars 2002, il a fallu circuler en barque pendant 8 Jours à BOURTHES.

M. MEQUIGNON : montre que les dossiers montés par les EPCI peuvent obtenir des subventions non négligeables jusqu'à 80% grâce à la DDR, que ne peut pas avoir le SmageAa. Il faut se servir de tous les moyens mobilisables quitte à se faire accompagner par le SmageAa (financièrement), mais le plus dur, reste les aides de l'Etat.

M. PAYEN : la lutte contre le rat musqué, il y a un manque d'information. M. DENIS : répond que le SmageAa vient en assistance, les GDON doivent garder leur responsabilité.

M. DUCROCQ : à Lumbres cela fonctionne très bien. M. MEQUIGNON : pour FAUQUEMBERGUES aussi, même si les deux bassins versants sont concernés, s'il y a une volonté des maires, le problème est généralement maîtrisé. Certains ont instauré une formation des piégeurs, des référents communaux, la Communauté de Communes a mis en place la prime à la queue en dehors de la période d'empoisonnement. Il faut absolument accompagner jusqu'en 2006 tant que les moyens existent. M. DENIS en conclusion, un contrôle sera suivi pour que les pièges soient utilisés et l'argent public dépensé à bon escient.

### **QUESTION N° 3 : ADMINISTRATION GENERALE** **CODE DES MARCHES PUBLICS – NOUVEAU SEUIL (ART.28)**

M. DENIS rapporteur :

Le Comité Syndical par délibération du 9 septembre 2004 a appliqué le code des marchés publics du 8 janvier 2004. Pour le choix de la procédure adaptée (article 28 du CMP) : le décret 2004-1298 du 26/11/2004 publié au journal officiel du 30 novembre 2004 modifie l'article 28 en indiquant que les marchés de travaux de fournitures et de services d'un montant inférieur à 4000 € HT peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence préalables. Le Conseil Syndical à l'unanimité approuve ce nouveau seuil, décide de l'appliquer et de modifier les dispositions reprises à la délibération du 9 septembre 2004.

### **QUESTION N°4 : ADMINISTRATION GENERALE** **INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PAYEUR GENERAL**

M. DENIS rapporteur :

Le décret 82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnité aux agents des services extérieurs de l'Etat, par les collectivités locales et leurs établissements publics. Le Conseil Syndical accorde à M. TIBERGHIEU Trésorier Payeur Général, l'indemnité de conseil pour 2004 d'un montant de 429.38 €. Les crédits seront inscrits au BP 2005.

### **QUESTION N° 5 : ADMINISTRATION GENERALE** **STAGES PREVUS POUR 2005**

M. DENIS rapporteur : informe le Comité Syndical qu'il est souhaitable pour l'aide technique et financière que peut apporter le SmageAa à ses partenaires, d'accueillir des stagiaires scolaires, venant en complément de l'équipe en place, sur des thèmes bien précis. Une expérience tentée en 2004 a donné un excellent résultat. Plusieurs thèmes ont été retenus : - la préparation du plan d'intervention sur les ouvrages de l'Aa et ses

affluents- La préfiguration du contrat de rivière de l'Aa – L'amélioration du fonctionnement des casiers hydrauliques du marais – L'organisation et la communication de crise.  
Pour chacune de ces études, les stagiaires seront encadrés par un comité de suivi.  
A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**QUESTION N° 6 : ADMINISTRATION GENERALE**  
**SIGNATURE DES CONTRATS D'ASSURANCES**

Un marché public avait été lancé sous forme de lots auprès des compagnies d'assurances, seules trois compagnies ont répondu aux différents lots :

Lot N°1 – assurance des 3 véhicules

Lot N°2 – assurance des locaux

Lot N°3 – assurance responsabilité civile

Lot N°4 – assurance risques statutaires des agents titulaires et stagiaires.

Ont été attribués les lots :

1- à PVA Assurances à HAZEBROUCK pour l'assurance des 3 véhicules

2- à AXA Assurances M. DAMBRICOURT à St Omer pour la couverture de la multirisque professionnelle des locaux

3- à AXA Assurances M. DAMBRICOURT pour la responsabilité civile

4- à AXA Assurances M. DAMBRICOURT pour les risques statutaires des agents titulaires et stagiaires.

Ces contrats renouvelable chaque année pendant 2 ans.

Accord est donné au président pour la signature de ces contrats.

M. BORDZAKIAN : conclue que le SmageAa fonctionne très bien, composé de participants actifs qui essayent de réduire le risque, tout en continuant dans la prévention.

M. DENIS rappelle que la prochaine réunion aura lieu à NOORDPEENE.

Le président clôt la séance à 19H45, et propose le verre de l'amitié offert par la Commune de BOURTHES.

Compte – rendu publié et affiché au siège du Syndicat à Esquerdes

Le 24 Février 2005

Le Président,

Le secrétaire de séance,  
J. BERTELOOT

C. DENIS